



Bruxelles, le 8 mai 2019
(OR. en)

8808/19

AUDIO 71
DIGIT 88

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	8769/19
Objet:	De la lutte contre la désinformation au rétablissement de la confiance des citoyens de l'UE envers les médias - <i>Débat d'orientation</i> (<i>Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil</i>) <i>[proposé par la présidence]</i>

Après avoir consulté le groupe "Audiovisuel", la présidence a élaboré le document de réflexion figurant en annexe, qui servira de base au débat d'orientation auquel le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" procédera lors de sa session des 22 et 23 mai 2019.

**De la lutte contre la désinformation au rétablissement de la confiance des citoyens de l'UE
envers les médias**

Document de réflexion de la présidence

La lutte contre la désinformation constitue une priorité importante de la présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne. Cette problématique a été examinée au sein de plusieurs formations du Conseil (Affaires générales, Affaires étrangères, Justice et affaires intérieures), dans l'objectif de définir une réponse urgente et coordonnée aux défis qui se sont fait jour récemment, en particulier dans le cadre des élections européennes, et qui ont mis en lumière la nécessité de garantir l'intégrité des processus et des valeurs démocratiques de l'UE.

Le Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" a un rôle clé à jouer, pour ce qui est non seulement de trouver des solutions permettant de lutter contre la désinformation sous l'angle audiovisuel, mais aussi d'assurer des services de médias audiovisuels de qualité et un accès à une information pluraliste et fiable pour les citoyens de l'UE, afin de rétablir la confiance de ces ceux-ci envers les médias. Aussi cette formation du Conseil est-elle en mesure de fournir une contribution importante à l'élaboration du rapport sur les enseignements tirés concernant la désinformation qu'il revient à la présidence de rédiger, en coopération avec la Commission et la haute représentante, dans la perspective de la réunion du Conseil européen de juin.

Lors de leur réunion du 27 novembre 2018, tenue sous la présidence autrichienne, les ministres chargés de l'audiovisuel ont eu une première occasion de débattre de la propagation de la désinformation en ligne. Depuis lors, des mesures importantes ont été prises au niveau de l'UE.

En réponse à la demande adressée par le Conseil européen dans ses conclusions du 28 juin 2018, dans lesquelles il invitait la Commission et la haute représentante à présenter d'ici décembre 2018 des propositions précises concernant une réponse coordonnée des institutions et des États membres de l'UE, une communication conjointe relative à un plan d'action contre la désinformation a été publiée en décembre 2018, qui énonce des actions clés en vue de combattre la désinformation, s'articulant autour de quatre piliers: améliorer les capacités de détection et d'analyse; renforcer les réponses coordonnées et conjointes; mobiliser le secteur privé, à savoir les plateformes en ligne et le secteur; et sensibiliser la population et améliorer la résilience de la société.

La session du Conseil EJCS coïncidant avec le premier jour des élections européennes, il est important à ce stade de faire le point sur les résultats obtenus et, en même temps, de recenser les possibilités d'action à venir.

- Il est capital de mobiliser le secteur pour parvenir à des solutions rapides et efficaces permettant de combattre la désinformation. Les premiers rapports présentés par les signataires du code de bonnes pratiques contre la désinformation (Google, Facebook, Twitter) font apparaître que des progrès ont été accomplis. Selon la Commission, la réduction des recettes des vecteurs de désinformation, la lutte contre les programmes automatisés (bots) malveillants, le signalement de la publicité à caractère politique et la mise en œuvre d'initiatives destinées à promouvoir l'éducation aux médias constituent autant d'avancées importantes réalisées par les entreprises en question, même si davantage d'efforts sont toujours nécessaires à différents niveaux, par exemple le partage des méthodologies et des jeux de données concernant les faux comptes, qui permettrait aux experts de tierces parties et aux vérificateurs de faits de procéder à des évaluations indépendantes.

Dans ses conclusions des 21 et 22 mars 2019, le Conseil européen a en outre demandé instamment aux plateformes en ligne et aux réseaux sociaux de mettre pleinement en œuvre le code de bonnes pratiques et de se doter de normes plus élevées en matière de responsabilité et de transparence.

L'étape suivante sera l'évaluation globale que réalisera à la fin de 2019 la Commission, avec le concours du groupe des régulateurs européens pour les services de médias audiovisuels (ERGA), au terme de la période initiale de douze mois du code. De nouvelles mesures pourraient être proposées à l'issue de cette évaluation, dont certaines pourraient revêtir une nature réglementaire.

- Les chercheurs universitaires et les vérificateurs de faits indépendants jouent un rôle clé pour ce qui est non seulement de sensibiliser le public mais aussi d'acquérir une meilleure compréhension des mécanismes qui sous-tendent la désinformation. La mise en place du réseau européen de vérificateurs de faits, dont aussi bien la communication de la Commission sur la lutte contre la désinformation en ligne que le plan d'action contre la désinformation prévoient la création, est en cours.

Une première étape a consisté à lancer le projet SOMA (Social Observatory for Disinformation and Social Media Analysis), en coopération avec d'autres projets de recherche et de développement (Eunomia, SocialTruth, Provenance et WeVerify). L'observatoire soutient les vérificateurs de faits dans leur action contre la désinformation, en leur offrant une infrastructure efficace et en les mettant en rapport les uns avec les autres pour leur permettre de coopérer sur des tâches spécifiques. Par ailleurs, le SOMA expérimentera le concept de centres nationaux de recherche sur la désinformation; ces centres devraient permettre d'assurer une articulation au niveau national des initiatives pluridisciplinaires mises en place, en particulier pour ce qui concerne la vérification de faits et la recherche universitaire sur le phénomène de la désinformation.

La deuxième étape consistera à établir au niveau européen une plateforme en ligne sécurisée sur la désinformation. Cette plateforme, qui mettra en réseau des équipes pluridisciplinaires nationales, offrira des outils de collecte transfrontière et d'analyse de données et permettra d'accéder à des données à l'échelle européenne. Il est prévu d'affecter à cette plateforme en ligne un financement initial de 2,5 millions d'EUR au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, et un appel sera lancé d'ici septembre 2019. Les États membres seront invités à encourager l'établissement des équipes pluridisciplinaires nationales susmentionnées, qui apporteront des connaissances spécifiques concernant les contextes nationaux en matière d'information. Il est par conséquent important de vérifier le degré de mobilisation des États membres et leur volonté de contribuer à ce projet, qui créera une communauté européenne indépendante, à même de lutter contre le phénomène de la désinformation en ligne.

- Un autre élément important au niveau de l'UE est le renforcement des compétences liées à l'éducation aux médias, qui sont essentielles pour donner aux citoyens les moyens d'agir et leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause à l'ère numérique, ce qui contribuera au bon fonctionnement d'une société démocratique.

La directive révisée sur les services de médias audiovisuels marque une étape cruciale à cet égard. Pour la première fois, cette directive fait obligation aux États membres de promouvoir le développement des compétences liées à l'éducation aux médias et de prendre des mesures dans ce sens. En outre, compte tenu du rôle central joué par les plateformes de partage de vidéos dans l'accès au contenu audiovisuel, la nouvelle directive fait également obligation à ces plateformes de prévoir des mesures et des outils d'éducation aux médias efficaces et de sensibiliser les utilisateurs à ces mesures et outils. Les États membres ont jusqu'au 19 septembre 2020 pour communiquer les mesures prises afin de transposer la directive dans leur législation nationale.

Le comité de contact joue un rôle important dans la mise en œuvre de la directive; il sera consulté sur les lignes directrices concernant la portée des rapports sur les compétences liées à l'éducation aux médias que les États membres doivent soumettre à la Commission. Un rôle important est également dévolu au groupe d'experts sur l'éducation aux médias pour ce qui est de recenser, de consigner et de diffuser les meilleures pratiques dans le domaine de l'éducation aux médias, d'étudier les synergies entre différentes politiques et initiatives de l'UE dans ce domaine, et de proposer des initiatives en matière de conseil et de coordination pour répondre aux défis que pose la désinformation en ligne.

Il est important d'examiner par quels autres moyens la Commission peut contribuer au processus de mise en œuvre et à la poursuite des initiatives européennes telles que la semaine européenne de l'éducation aux médias, dont la première édition, qui s'est déroulée en mars dernier, a été indéniablement un succès.

- Le journalisme de qualité, la liberté des médias et le pluralisme constituent aujourd'hui encore la pierre angulaire du paysage audiovisuel européen. Les propositions de la Commission prévoient d'affecter des ressources spécifiques aux programmes Europe créative et Horizon Europe dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel (2021-2027). Elles sont destinées à soutenir de nouveaux instruments conçus pour lutter contre la désinformation en ligne et mieux comprendre le rôle des normes journalistiques et des contenus générés par les utilisateurs, mais aussi à favoriser le journalisme de qualité, la liberté des médias, le pluralisme et l'éducation aux médias. Parallèlement, la Commission européenne et le Parlement européen appuient également des projets indépendants dans le domaine de la liberté et du pluralisme des médias.

À la lumière de ce qui précède, les ministres sont invités à examiner les questions suivantes:

1. En cette première journée des élections européennes, comment les ministres jugent-ils les mesures prises jusqu'à présent au niveau de l'UE pour lutter contre la désinformation et assurer la qualité et le pluralisme des médias, dans l'intérêt des citoyens de l'UE?
2. Par quels moyens la coordination entre les États membres et les institutions européennes devrait-elle être resserrée en vue de répondre aux défis actuels? Y a-t-il lieu de renforcer la politique européenne dans les domaines de l'audiovisuel et des médias et, dans l'affirmative, quels devraient être ses priorités pour rétablir la confiance des citoyens de l'UE envers les médias?

Afin que chacun ait l'occasion de s'exprimer dans le temps imparti, la présidence invite les participants à limiter leur intervention à trois minutes au maximum.